Voyages scolaires à l'étranger

Documents nécessaires selon la destination et la nationalité des élèves

ELEVES EUROPEENS

	Union Européenne			Pays tiers			Royaume-Uni				
	CNI	CEAM	AST	Passeport	Visa[2]	AST	Passeport	CNI	DCV	ETA	AST
Mineur	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓		✓
18 ANS	✓	✓		✓	✓			✓	✓		
19 ANS	✓	✓		✓	✓		✓		✓[1]	✓	

ELEVES NON-EUROPEENS

	Passeport	CEAM	Visa[2]	DCV	AST	Passeport	Visa[2]	DCEM	AST	Passeport	Visa[3]	DCV	AST
Mineur	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓
18 ANS	✓	✓	✓			✓	✓			✓		✓	
19 ANS	✓	✓	✓			✓	✓			✓	✓	✓	

LÉGENDE

CNI : Carte nationale d'identité valide

CEAM : Carte européenne d'assurance maladie

AST : Autorisation de sortie de territoire accompagnée de la copie de la pièce d'identité valide du parent signataire

ETA : Autorisation de voyage électronique

DCEM : Document de circulation pour étranger mineur

DCV : Document de voyage collectif à demander par le chef d'établissement à la préfecture de son département

✓[1] : Non nécessaire si tous les élèves ont plus de 19 ans

Visa[2] : Les exigences en matière de visa dépendent de la nationalité de l'élève et du pays de destination. Il est essentiel de vérifier les formalités d'entrée auprès des consulats ou des ambassades bien avant le départ

Visa[3] : Ou ETA selon la nationalité

Document réalisé sous Publisher par Karine DELON, service de la DRAREIC de Rennes, le 3 mars 2025 .